
PARTIE V.

COMMISSION DES METIS DU NORD-OUEST.

PARTIE V.**COMMISSION CHARGÉE DU RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES
MÉTIS DU NORD-OUEST.**

OTTAWA, 10 janvier 1888.

A M. A. M. BURGESS,
Sous-ministre de l'intérieur,
Ottawa,

MONSIEUR,—Nous, soussignés, avons l'honneur de faire rapport qu'en vertu des pouvoirs à nous conférés par l'arrêt passé en conseil le 19 mai dernier, et par la commission qui nous a été remise en date du même jour, avons terminé l'investigation des réclamations des Métis qui demeuraient le 15 juillet 1870, dans les limites de la partie des territoires du Nord-Ouest qui a été cédée par les Sauvages sous traité, et aussi des réclamations des "colons pionniers," ou de leurs descendants, non Métis, qui, de 1813 à 1835 inclusivement, sont allés dans une partie quelconque des territoires du Nord-Ouest, dont les titres de Sauvages ont été éteints depuis, et qui demeuraient dans ces parties cédées des territoires le 26 mai 1874.

Nous sommes partis de Winnipeg le 7 juin dernier, accompagnés de M. James Anderson, secrétaire de la commission, et nous sommes arrivés à Prince-Albert le 19 du même mois, endroit où eurent lieu des séances de la commission ainsi qu'à Fort-Qu'Appelle et à Saint-Laurent, en route.

De Prince-Albert nous nous rendîmes en chaloupe aux endroits suivants, savoir :—

Fort à la Corne, Cumberland House, Portage de la rivière aux Bouleaux, Le Pas, Lac de l'Orignal, et Grands Rapides, sur la Saskatchewan du Nord; Norway-House, sur la branche est de la rivière Nelson; Rivière du Peuplier, Rivière Fisher, Fort-Alexandre, sur le lac Winnipeg.

Par suite des tempêtes et des vents contraires que nous avons eus sur le lac à cette saison, nous avons fait un voyage long et périlleux, et nous ne sommes arrivés à Selkirk que le 24 septembre.

Conformément aux instructions à cet effet contenus dans votre lettre du 27 septembre dernier, nous partîmes de Winnipeg le 6 octobre pour le lac Vert, *via* Qu'Appelle, Batoche et Carlton, arrivant à notre destination le 20 du même mois; la commission siégea à cet endroit jusqu'au 24, date à laquelle nous nous mîmes en route pour revenir. On fit un arrêt de quatre jours au Lac aux Canards et à Batoche, et le 9 novembre nous rentrions à Winnipeg, après avoir parcouru en voiture un trajet de plus de 800 milles, pour aller au lac Vert et revenir.

On visita ensuite Fort Pelly, où la commission siégea 8 jours, et les travaux commencés par la commission au printemps de 1885 furent terminés d'une manière très satisfaisante.

Nous revînmes à Winnipeg, que nous atteignîmes le 26 novembre.

M. E. McColl, surintendant des agences des Sauvages du Manitoba, qui accompagna la commission pendant son séjour dans son district, dans le but de régler les requêtes formulées par les Métis attachés à des bandes Sauvages, demandant de se retirer du traité dans le but de participer à l'octroi accordé aux Métis, a rendu à la commission de précieux services, et il a fait preuve de beaucoup de soin en ne permettant de se retirer de leurs bandes respectives qu'à ceux qui pouvaient établir que s'ils obtenaient leur sortie du traité, ils seraient en état de se maintenir eux et leurs familles sans autres aides du gouvernement.

Dans le cours de la saison dernière la commission s'est occupée de 565 demandes, qui sont toutes inscrites par ordre numérique sur les registres marqués "A" et "B,"

les fonctio
divers post
la commis

qui contiennent en outre un précis de chaque réclamation, la décision à laquelle on est arrivé, et ce qu'a fait la commission dans chaque cas.

Les registres susmentionnés sont accompagnés d'un index alphabétique marqué "C," des noms de toutes les personnes dont les réclamations y sont inscrites

La nature de ces réclamations peut être classée comme suit :

Réclamations, accordées, des personnes qui n'ont jamais pris de traité.....	28
Réclamations, accordées, des personnes qui ont obtenu leur décharge.....	321
Réclamations, accordées, des représentants légaux des Métis décédés.....	54
Réclamations, accordées, de colons pionniers.....	2
Réclamations, prises en délibéré, des personnes qui demeuraient le 15 juillet 1870 dans les limites primitives de la province du Manitoba.....	7
Réclamations, prises en délibéré, des personnes qui demeuraient le 15 juillet 1870, dans les parties des territoires du Nord-Ouest dont les titres de Sauvages n'ont pas encore été éteints.....	73
Réclamations requérant plus ample preuve.....	49
Réclamations rejetées.....	31
	565

Un état détaillé, marqué "D," est annexé, indiquant le nombre et la nature des réclamations formulées à chaque endroit visité par la commission.

Des certificats de scrips ont été accordés par le président de la commission comme suit :—

Scrip en argent.

Formule A, 344, s'élevant à.....	\$72,070 00
Formule B, 146.....	9,734 15
	\$81,804 15

Scrip en terre.

Formule C, 13.....	3,120 acres.
--------------------	--------------

Des certificats conformes à la formule A pour une valeur de \$1,160, compris dans l'état susdit, ont été accordés sur des demandes qui ont été faites en 1885 ou 1886, mais qui ont été alors prises en délibéré pour plus ample preuve, et des certificats conformes à la formule B, s'élevant à \$77,183, aussi compris dans l'état en question, ont été accordés aux héritiers de Métis décédés, dont les réclamations ont été établies en 1835 ou 1886, mais qui n'avaient pas reçu leurs parts en leur qualité d'héritiers.

À Norway House, à la Rivière Fisher et de Fort Alexandre, il y a de grandes colonies de Métis demeurant sur des réserves de Sauvages, et qui reçoivent des annuités accordées aux Sauvages, mais qui ont tous préféré rester membres des bandes de Sauvages auxquelles ils appartiennent, et continuer de jouir, comme tels, de tous les privilèges donnés par le traité.

Une liste est aussi annexée et marquée "E," de toutes les réclamations formulées devant M. Roger Gouldt, en janvier et en février 1887, aux séances de la commission, tenues aux différents endroits qui y sont mentionnés, sur les lacs Manitoba et Winnipegosis.

Nous ne pouvons terminer notre rapport sans exprimer notre gratitude pour la bonté et les attentions dont ont fait preuve à notre égard les membres du blérgé et

4-1-1888 [PARTIE V]

...

on est
marqué

les fonctionnaires Compagnie de la Baie-d'Hudson, aux différentes missions et aux divers postes que nous avons visités, et pour les moyens qu'on a mis à la disposition de la commission dans l'exécution de son travail.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

R. GOULET,

N. OMER COTÉ,

Commissaires.

re des
omme

mpris
85 ou
certi-
ques-
nt été
alité

es co-
uités
Sau-
s pri-

nlées
mis-
aa et

ur la
té et

à commission

sous l'empire de l'arrêt passé en conseil le 6 mai 1887.

ORDÉES.

représentants
aux des Métis
décédés.

Enfants.	Total.
2	2
5	12
8	15
14	1
14	20
2	2
2	2
33	54

Colons pionniers.			RÉCLAMATIONS PRISES EN DÉLIBÉRÉ.						Réclamations rejetées.	Grand total.	Scrips en argent. \$ ets.	Scrips en terre. Acres.
Vivants.	Décédés.	Total.	Total des réclama- tions accordées.	Demeurant au Mani- toba le 15 juillet 1870.	Demeur., au 16 juillet 1870, dans le territ. non encore cédé.	Preuve supplémen- taire requise.	Colons pionniers.	Total.				
1		1	17		4	8		12		29	4,332 85	
			1							1	557 70	
			5		2	5		7		12	1,723 32	
			39	3	4	1		8	6	53	5,002 73	2,400
			1							1	523 33	
			124		4	6		10	6	140	24,037 32	240
			50						1	51	9,790 46	
			90	1		1		2	10	102	20,256 37	
			13			1		1		14	2,480 00	240
			21			4		4	3	28	4,260 07	
1		1	16		4	3		7		23	3,100 00	
			2							2	430 00	
			4							4	800 00	
			1			6		6		7	110 00	
			6			2		2	4	12	1,360 00	
						8		8		8		
			4			47		51		55	880 00	
			1	2				2		3		240
			10	1		8		9	O.W.S.	20	2,160 00	
2		2	405	7	73	49		129	31	565	81,804 15	3,120

R. GOULET,
N. OMER COTÉ, } commissaires.

60H.—ETAT des réclamations sur lesquelles la commission a tenu des enquêtes aux lacs Manitoba et Winnepegoosis, aux mois de janvier et février 1887.

ENDROITS.	SOUS TRAITÉ.		NON SOUS TRAITÉ.		PRISES EN DÉLIBÉRÉ.			Total.	SCRIP EN ARGENT.		
	\$160	\$240	\$160	\$240	Preuve supplémen- taire.	Domiciliés dans la prov du Manitoba, le 15 juillet 1870.			\$	cts.	
						\$160	\$240				
Totogan et Sandy Bay	23	43	3	2	16	31	118	13,760	00	<i>Scrip en argent—</i> \$ Formule A, 165 = 35,580 Formule B, 18 = 2,320 Formule D, 13 = 2,880 196 = 40,780
Manitoba-House	12	28	2	14	3	59	10,030	00	
Le Détroit.....	3	13	16	3,360	00	
Fairford	8	14	1	5	28	5,600	00	
Rivière de la Poule-d' Eau.....	4	9	13	2,160	00	
Rivière-des-Pins.....	4	4	980	00	
Baie-aux-Canards.....	5	11	2	18	3,440	00	
Winnipeg, <i>scrip</i> accordé, y compris la réclamation d'un "colon pionnier," \$160.....	1,470	00	<i>Pas de scrip en terre.</i>
Totaux.....	55	122	1	10	18	16	34	256	40,780	00	

OTTAWA, 10 janvier 1888.

R. GOULET.
Président.